

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230613-D2023-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

LE : 08/06/2023

Séance Exceptionnelle du MARDI 13 JUN 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 16/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le mardi treize juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 08 juin 2023, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, , Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS (pouvoir donné à M.MAZURE).

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération : Avenant N° 2 au Marché Public – CONTRAT N°45233140-2 notifié le 23/12/2022

Par délibération du 10 mars 2023, le Conseil Municipal a désigné l'Entreprise EUROVIA en tant que titulaire du marché de requalification de la rue des Jacobins pour un montant de 411 596.54€ HT soit un total TTC de 493 915.85€.

Par délibération du 25 mars 2023, un 1<sup>er</sup> avenant au marché public a été accepté par le Conseil Municipal pour un montant de 11 832.17€ TTC soit 9 860.14€ HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 421 456.68€ HT soit 505 748.02€ TTC.

En cours d'exécution, des modifications ont été demandées par la commune. Ces travaux s'élèvent à 24 861.36€ TTC soit 20 717.80€ HT.

Considérant que ces travaux d'un montant de 24 861.36€ TTC soit 20 717.80€ HT nécessitent de passer un avenant au marché initial, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché public n°4523314-2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°2 du marché public n° 45233140-2 (EUROVIA). (Les crédits sont suffisants au chapitre 21).

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 13 juin 2023  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

